



Travail pour un adolescent

Par [luciabella_old](#), le 16/07/2007 à 19:22

bonjour, si je vous écris c'est pour vous demander les droits de mon fils dans le travail. Il a commençais à travailler la dernière semaine de mars de cette année en maçonnerie en sachant que son contrat d'apprentissage débuterait à partir de juillet 2007. depuis qu'il a commençait à travailler chez cette entreprise je réclamais tous les jours le contrat d'embauche en simple manoeuvre car il ne pouvait pas le prendre en tant qu'apprentis donc il devait le déclarait en tant que manoeuvre jusqu'en fin mai, une coupure d'un mois et il reprendrait son travail en tant qu'apprentis cette fois ci. il lui faisait faire plus de 35 heures par semaine et le faisait travailler même le samedi matin et le laissait seul au chantier et le patron allait voir ses autres chantiers mon fils est né fin 1990 donc à 16 ans et demi. par contre on a toujours demandé son contrat de travail mais son patron nous disait "oui, oui, je vous l'amène demain mais j'ai beaucoup de travail. au fur et à mesure mon fils est parti du chantier le mardi 12 juin 2007 à midi le matin même il s'était pris la tête avec son patron. mon fils a été payé en avril et mai 2007. Le soir du mardi 12 juin 2007 comme par hasard il me mène le contrat de mon fils à signer le contrat en tant que manoeuvre donc jusqu'en 31 mai 2007

Ne reprend pas mon fils en apprentissage et ne veux pas payer les jours travaillés en juin en sachant qu'il a travaillé la 1ère semaine en incluant le samedi de juin à récupérer son samedi le lundi 11 juin et à repris le mardi 12 juin jusqu'à midi. par contre aucun contrat du 1er juin 2007 au 12 juin 2007 à midi. Pourriez vous me dire ce que je dois faire car j'ai lui demander de régler mon fils avec un contrat pour le mois de juin du 1er au 12 à midi mais il ne veux rien entendre merci de me répondre